



La Directrice
Ressources Solidaires
Nathalie
Nathalie MAILLOT

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Direction Générale Adjointe
Développement Humain et Solidarité
Direction Ressources Solidarité
Service de la Tarification
des Établissements

D'FAS

2020/0103

ARRETE

du - 1 JUIL. 2020

**portant notification de la décision d'autorisation budgétaire
et fixation du prix de journée 2020 du Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) et du Foyer
d'Accueil Spécialisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes (FASPHV) de l'Institut
Saint-Joseph à LUTTERBACH**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L 314-1 et suivants, R 314-1 à R 314-117 relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à autorisation, et R 314-204, ainsi que ses articles L 351-1 à L 351-8 et R 351-1 à R 351-41 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;
- VU** le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU** le rapport et la délibération n° CD-2019-5-4-1 du 6 décembre 2019 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2020 ;
- VU** la convention relative au versement par dotation globalisée des prix de journée en cours de signature entre le département du Haut-Rhin et l'Institut Saint-Joseph ;
- VU** les propositions budgétaires formulées par l'Institut Saint-Joseph et la tenue de la procédure contradictoire prévue par les articles R 314-21 et suivants du CASF ;
- SUR** proposition de Madame la Directrice Générale des Services par intérim du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Pour l'exercice budgétaire 2020, les recettes et les dépenses prévisionnelles agrégées du FAS et du FASPHV de l'Institut Saint-Joseph à LUTTERBACH sont autorisées comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| Groupe I | 781 000 € |
| Groupe II | 3 194 636 € |
| Groupe III | 883 142 € |
| Total Dépenses (classe 6) | 4 858 778 € |
| Produits de tarification (Groupe I) | 4 830 238 € |
| Autres produits relatifs à l'exploitation (groupe II) | 200 € |
| Produits financiers et produits non encaissables (groupe III) | 7 000 € |
| <i>Reprises réserve de Compensation d'amortissements</i> | <i>21 340 €</i> |
| Total Recettes (classe 7) | 4 858 778 € |

ARTICLE 2 :

La dotation globalisée des prix de journée à la charge du Département du Haut-Rhin est fixée pour l'année 2020 à **3 453 543 €**.

Le prix de journée applicable - pour les départements autres que celui du Haut-Rhin - pour le FAS ou FASPHV de l'Institut Saint-Joseph à LUTTERBACH est fixé à compter du **1^{er} août 2020 à 118,62 €**.

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement ci-dessus mentionné diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

ARTICLE 3 :

Le prix de journée applicable au 1^{er} juillet 2020 inclut le rattrapage de l'application du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020 du prix de journée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 dans l'attente de la fixation du nouveau tarif.

ARTICLE 4 :

Dans l'attente de la notification du tarif au titre de 2021, le prix de journée applicable - pour les départements autres que celui du Haut-Rhin - à compter du **1^{er} janvier 2021** est fixé à **116,59 €**.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée, de sa notification.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brigitte', followed by a long horizontal flourish.

Brigitte KLINKERT